

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir** Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 <sup>er</sup> avril 2021	Le 1 <sup>er</sup> avril 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	43

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

### 2021-03-49 Vote des tarifs de la REOM 2021

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération 2019-09-10 relative au dernier vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères*

*Vu le débat d'orientations budgétaires du 25 février 2021,*

Compte tenu de la réduction progressive de l'excédent net de fonctionnement entre 2019 et 2020, il est envisagé une augmentation des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).



En effet, de nombreuses pertes financières sont constatées et subies par la collectivité :

- La baisse des soutiens financiers de l'Eco-organisme CITEO,
- La chute du prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective,
- Une augmentation du tarif à l'incinération de 71.20 € la tonne, à 74 € la tonne, ainsi que de la taxe générale sur les activités polluantes de 12 € la tonne à 17 € la tonne.

Il est par conséquent proposé d'augmenter de 5% la part fixe et la part variable à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, soit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, selon la grille tarifaire suivante :

Niveau tarifaire	Litrages	Part fixe		Part variable	
		Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2020	Tarif 2021
<b>A</b>	80 L	111.02 €	116.57 €	1.63 €	1.71 €
<b>B</b>	120 L	155.41 €	163.18 €	1.98 €	2.08 €
<b>C</b>	140 L	196.30 €	206.11 €	2.16 €	2.26 €
<b>D</b>	180 L	260.58 €	273.61 €	2.52 €	2.65 €
<b>E</b>	240L	322.50 €	338.62 €	3.04 €	3.19 €
<b>F</b>	360 L	430.00 €	451.50 €	4.10 €	4.30 €
<b>G</b>	500 L	563.22 €	591.38 €	5.35 €	5.62 €
<b>H</b>	660 L	716.30 €	752.11 €	6.77 €	7.11 €
<b>I</b>	770 L	821.46 €	862.53 €	7.77 €	8.16 €
<b>I</b>	1 000 L	1 057.76 €	1 110.65 €	9.88 €	10.37 €

Pour une famille de 4 personnes, avec une présentation par mois la facture semestrielle s'élèverait à 152.70 € au lieu de 145.40 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 42 voix pour et 1 abstention des membres présents, décide :**

- **D'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 090-249000241-20210408-2021\_03\_49-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

Et publication ou notification le 20/04/2021

Le Président,

Le Président  
Christian FAYOT



Le Président  
Christian FAYOT

